RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

25 NOVEMBRE 2024

UNE DÉMARCHE SYSTÉMATIQUE • DES RÉSULTATS QUI NE CESSENT DE PROGRESSER

L'Association Congrès des Notaires de France (ACNF) mène l'intégralité de son activité dans ce qu'il est convenu d'appeler les principes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Elle anime l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles elle interagit : les 4 000 participants, les équipes bénévoles, salariées et la soixantaine d'entreprises prestataires.

L'ACNF prend à sa charge les surcoûts liés, calcule ses émissions de CO^2 sur le calculateur Good Planet et investit dans un mode de compensation auprès de la société Stock Carbone.

Cette démarche s'appuie sur 4 leviers d'action :

VOLONTARIAT
Le Congrès n'est pas soumis au respect des normes du développement durable qu'il s'efforce cependant de suivre méthodiquement.

INTÉGRITÉ
Rechercher avec sincérité à conduire l'activité sous les principes de la RSE.

TRANSPARENCE
Rendre compte dans un rapport d'activité extra-financier des réalisations.

HOLISTIQUE
L'ensemble de la chaîne de production est challengé en continu sur les engagements RSE : impact écologique, éthique des affaires, attachement à collaborer avec une diversité d'acteurs économiques et sociaux locaux menant leur activité de manière responsable.

- **68% des déchets recyclés lors du 118e Congrès**
- **73,37% lors du 119e Congrès**
- **100% lors du 120e Congrès**

DES TRAVAUX JURIDIQUES DURABLES & D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les travaux du Congrès des notaires de France sont une source d'évolution du droit. 128 textes de nature législative, réglementaire et jurisprudentielle sont issus de ses travaux depuis 1953 (inventaire au 31 décembre 2023).

Le 120e Congrès survient dans un contexte d'urgence environnementale. Partageant la conviction que le droit peut et doit jouer un rôle clé dans la transition écologique, le 120e Congrès reconnait les limites des outils juridiques existants face à l'ampleur des enjeux actuels ; et se veut un pivot pour la transformation nécessaire des pratiques juridiques, adaptant le droit à l'impératif écologique. Ses propositions encouragent les projets urbains respectueux de l'environnement.

MÉCÉNAT

- Mise en place d'une opération d'arrondi d'inscription de 5€ et don au Fonds de dotation L**214** pour la protection des animaux.
- Taxe d'apprentissage reversée à la **Fondation d'Auteuil**.
- Soutien à l'**Association Territoire et Consciences**.
- Don à la **Fondation pour le droit continental**.

ÉDITIONS, BADGES ET SUPPORTS DE BADGES

- Réduction progressive des volumes d'impression et diminution des formats.
- Utilisation de papiers certifiés, d'origine européenne, matières issues de forêts gérées durablement (PEFC 70%) ou jusqu'à 50% recyclés.
- Encres végétales ou blanches.
- Pochettes de badge et cordons en matériaux recyclables récupérés en fin de congrès pour réutilisation.
- Suppression des marquages datés.
- Recours à des imprimeurs-routeurs comprenant une large part de personnel en situation de handicap.

LIEU D'ACCUEIL DU 120e CONGRÈS

Beam, lieu d'accueil du 120e Congrès et de son exposition, est titulaire d'une certification ISO20121. Au quotidien, il place la RSE, au cœur de sa stratégie, autour de 3 axes :
- Réduire l'empreinte environnementale de son activité.
- Participer au développement de son écosystème.
- Développer une culture d'entreprise engagée.

Quelques exemples :
- Gestion et réduction des déchets sur l'ensemble des évènements : en 2024, le taux de valorisation des déchets a atteint 100%. L'atteinte d'un tel niveau a été dopée par l'apport d'un nouveau procédé : le CSR (Combustible Solide de Récupération) permettant de traiter une large part du solde des déchets traditionnellement non exploitables. Une déchetterie intégrée a également été mise en place sur site.
- Consommation d'énergie et d'eau : Beam bénéficie d'une électricité 100% verte. Ses 20 hectares de parking, sont couverts de 60 000 panneaux photovoltaïques, générant une production annuelle de 13 000 MWh (équivalent à la consommation d'environ 5 000 foyers en un an ou 6 mois d'éclairage public d'une ville comme Bordeaux). Ce dispositif évite la production de 1 700 tonnes de CO^2 chaque année.

A l'occasion du 120e Congrès des notaires de France, Beam a fait le choix d'investir en renforçant son infrastructure de fontaines à eau et de bornes de tri, à destination de l'ensemble des publics accueillis.

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Aménagement des accueils et des restaurants : entreprise CO-NECT
Co-Nect, entreprise retenue pour la construction des accueils, des restaurants, des stands de l'exposition ne faisant pas appel à un décorateur, est basée à Bordeaux Ensemblier de l'éphémère, elle est certifiée Iso20121. Consciente, de l'impact de son activité, elle propose un stock de matériel en location (cloisonnement, matériel électrique, éclairage, supports de signalétique, mobilier...) majoritairement réalisés en utilisant des produits aux labels ECOLOGO ou GreenGard.
Son projet d'entreprise est construit sur 4 crédos : s'appuyer sur des femmes et des hommes dont la volonté est d'agir ensemble, impulser collectivement la transition de toute une filière, proposer des solutions impactantes et innovantes, ouvrir les opportunités pour donner corps au lien social.

Pour le 120e Congrès des notaires de France :
- Sur les 750 m² aménagés pour l'accueil seuls 4 m² génèreront des déchets !
- Sur les 2 000 m² aménagés du restaurant, les matériaux utilisés seront réutilisés ou recyclés intégralement !

Signalétique :
- Utilisation du procédé SwissQprintgreentech. Utilisation d'imprimantes à longue durée de vie, entretien réduit et une réduction des déplacements.
- Absence de chaleur pour l'impression (optimisation de la consommation d'énergie).
- Absence de substances toxiques (encres certifiées GreenGard).

Auditorium :
Une très large majorité du matériel de son, lumière, captation et projection est loué auprès d'une entreprise implantée à Bordeaux et Anglet.

Aménagements généraux de l'exposition :
Grace à l'entreprise PENA, l'ensemble des moquettes mises en place dans les allées et sur les formules de stands proposées par le 120e Congrès, est valorisé en granulats, à destination de fabrication de futurs objets. Les 1 047 m² de stands pré-équipés, sont composés de matériel réutilisable : cloisons modulaires, spots, mobilier, supports de décors et de produits recyclables ou valorisables (moquette, signalétique).

Matériel informatique (postes d'édition, postes de contrôle) :
100% du matériel informatique et réseau du 120e Congrès, est fourni par une entreprise, certifiée Iso20121, engagée au quotidien en matière de RSE (management responsable, santé et sécurité des personnels, préservation de l'environnement).

Bureaux et salles de réunions :
L'ensemble des bureaux et salles de réunions, utilisés pour le 120e Congrès est équipé de poubelles à tri multiples.

RESTAURATION

L'ACNF accorde une vigilance particulière à l'offre de restauration et sélectionne ses prestataires en fonction de leurs engagements environnementaux et sociaux. Environ 11 000 repas sont servis durant l'année et le temps du congrès, représentant près de 11 tonnes de nourriture. L'impact de choix responsables est donc significatif.

Les entreprises sélectionnées pour la restauration du 120e Congrès sont toutes détentrices de la norme Iso20121, laquelle aborde le développement durable tout au long de l'évènement.

Les déjeuners et la réception officielle sont imaginés et préparés par le traiteur Humblot Expériences dont la charte RSE s'appuie sur 4 piliers : penser local et solidaire, trier , upcycler et créer durablement, limiter et compenser son empreinte carbone, former et sensibiliser.

Voici les mesures prises pendant le 120e congrès :
- Valorisation des territoires et promotion des circuits courts avec une traçabilité des produits.
- Rationalisation des formats de restauration avec une légère réduction des protéines animales au profit de protéines végétales et une offre de repas végétarien.
- Tri et gestion des déchets à l'appui de filières de traitement des déchets organiques vertueuses et suppression des matières plastiques au profit de matériaux réutilisables.
- Choix d'un mobilier réutilisable et recyclage des textiles.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des surplus grâce aux dons à des associations.
- Calcul du bilan carbone et contribution de compensation.
- Redistribution des repas non consommés à des associations solidaires présélectionnées dont le **Chainon Manquant**.
- Valorisation de déchets par méthanisation.

Dans cette démarche, l'ACNF veille également à ce que les prestations proposées aux exposants, respectent la vision et les actions RSE portées par le 120e Congrès, en bonne collaboration avec **Beam**.

L'EXPOSITION, LES EXPOSANTS

Les exposants du 120e ont été sensibilisés aux enjeux RSE du Congrès.
Pour rappeler ces enjeux et répondre aux interrogations, un atelier a été organisé.
Une liste de bonnes pratiques a été communiquée dans le guide technique de l'exposition, parmi lesquellles :
- Proposer des aménagements réutilisables et adaptables.
- Indiquer la provenance des matériaux utilisés, ainsi que la nature, le pourcentage et les différentes filières de recyclages des matériaux.
- Récupérer des éléments des décors pour une utilisation post Congrès.
- Utiliser des bois certifiés PEFC© ou FSC© d'origine française ou européenne pour la construction d'éléments de décor et de mobilier.
- Installer des planchers et revêtements de sol, réutilisables ou recyclables (ex: moquette en dalle, sol stratifié, utilisation de chutes pour la réalisation de planchers techniques...).
- Produire une signalétique utilisant des supports et encres respectueux de l'environnement (pas ou peu de PVC, encre végétale ou éco solvant, procédé SwissQprint et Greentech).
- Éviter l'utilisation massive de films plastiques pour l'emballage des éléments de construction, de mobilier et de décors.
- Mettre en place des équipements et appareils électroniques non-énergivores privilégiant des appareils dont la classe énergétique se rapproche du « A ».
- Trier systématiquement, les déchets liés à la production des stands (emballages, plastiques, bois, tissus, revêtements de sol, ...).
- Intégrer un disjoncteur spécifique pour l'éclairage du stand, permettant (dans l'hypothèse d'un branchement 24/24) de limiter la consommation électrique en dehors des horaires d'ouverture au public.
- Prendre appui sur des équipes d'installation locales ou régionales, disposant d'agréments, de normes ou de certification (ex : ISO20121 ...).
- Recourir à un transporteur signataire de la charte « Objectif CO^2».
- Respecter les consignes de sécurité et le port des EPI.
- Utiliser du papier recyclé ou éco-labellisé.
- Limiter la distribution de cadeaux sur les stands.

Sur place, un service de déconstruction de stand a été proposé pour maximiser le tri et le recyclage des déchets en phase de démontage.

ACTIONS PROPOSÉES AUX PARTICIPANTS

- Limiter les bouteilles d'eau en plastique.
- Emporter une gourde et la recharger aux points d'eau potable disponibles sur le lieu d'accueil du Congrès.
- Limiter les documents emportés à ceux qui sont vraiment utiles.
- Résister à la tentation des petits cadeaux offerts sur les stands.
- Réserver un accueil bienveillant aux initiatives.
- Utiliser les poubelles de tri sélectif mises à disposition.
- Restituer le cordon de badges et la pochette de badge en fin de Congrès.
- Préférer le train entre le domicile et la ville accueillant le Congrès.
- Utiliser le service de navettes collectives en soirée.
- Faire un don de 5€ au moment de leur inscription, reversés à une association ou fondation exposante.
- Aller rencontrer les exposants, en particulier les associations et les fondations philanthropiques.